

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marilou Boudreau

<https://www.cadre21.org/membres/8f6516b30b581e592108a4a8>

Date d'obtention : 2026-05-01 14:24:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Rassurer la personne qui a signalé ainsi que la victime
- Évaluer la situation tout en étant bienveillant lors de la pose de nos questions
- Remplir la grille (amorce, nature, intentions et étendue)
- Vérification de l'infos
- Parler à la personne instigatrice
- Confisquer cellulaire
- Appeler le centre de police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il faut toujours valider l'information auprès des personnes concernés. Autant la victime, les personnes ayant reçus les photos et la personne instigatrice. Aussi que nous devons confisquer les cellulaires.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La vérification de l'information parce que cela peut être délicat/sensible avec la personne concerné